

Zones à Faible Émission : face aux difficultés de déploiement, les grossistes demandent de la concertation et du pragmatisme

Paris, le 25 octobre 2022 – À l'heure où le gouvernement réunit ce mardi les présidents des métropoles concernées par les Zones à faibles émissions (ZFE), la Confédération des Grossistes de France (CGF), qui est l'organisation professionnelle représentative des 150 000 entreprises du commerce de gros, réitère son appel à la concertation et au pragmatisme, pour que la mise en place des ZFE se fasse selon un principe de réalité. La CGF alerte notamment sur les difficultés déjà rencontrées par les grossistes qui souhaitent renouveler et verdir leur flotte de véhicules et se trouvent confronter à une offre limitée et à un problème de disponibilité.

En tant qu'interface essentiel entre producteurs et industriels d'une part et des clients en contact directs et quotidiens avec les consommateurs, les grossistes irriguent les territoires et jouent un rôle considérable dans l'activité et l'attractivité des centres-villes. Ils fournissent les collectivités, les commerces, les pharmacies, les garages, les chantiers, etc. **Ils sont à ce titre des acteurs incontournables de l'économie urbaine particulièrement mobilisés autour des enjeux liés aux ZFE.**

Alors que le sujet fait aujourd'hui l'objet d'intenses discussions, les grossistes de France réitèrent leur ambition de lutter contre la pollution atmosphérique et les nuisances locales*. **S'ils soutiennent le principe des ZFE, ils demandent que leur mise en place fasse l'objet d'une vraie concertation entre les collectivités et les représentants des acteurs économiques.** Les grossistes demandent à s'entendre sur des mesures applicables dans un calendrier réaliste, plutôt que de retenir des mesures inapplicables dans un calendrier trop serré qui conduirait à d'inévitables reports.

Des difficultés à se projeter sur les perspectives de renouvellement de leurs véhicules

Les grossistes opérant dans les zones urbaines dotées de ZFE éprouvent également des difficultés à se projeter sur ses capacités et ses perspectives de renouvellement de ses véhicules. Ce saut dans l'inconnu prend chez les grossistes une dimension toute particulière, car la durée moyenne de possession des véhicules est de 8 à 10 ans en moyenne. **À date, l'offre de véhicules neufs « propres » disponibles dans plusieurs silhouettes est insuffisante et n'apporte pas les mêmes performances opérationnelles que les véhicules gazole**

La CGF propose notamment : de travailler à une harmonisation des réglementations entre les ZFE ;

- de renforcer et pérenniser les dispositifs publics d'accompagnement financier à l'achat de véhicules « propres » et aux opérations de rétrofit auxquelles seraient plus particulièrement éligibles les entreprises exploitant leurs véhicules sur des durées longues ;
- de continuer d'accepter en ZFE-m les classements crit'air 2 des VUL et PL au gazole, le temps que se déploie, de façon industrialisée, une offre de PL à énergie « propre » sur une plus large gamme de silhouettes utilisables en ville.

*La CGF est partie prenante

- du programme EVE (Engagements Volontaires pour l'Environnement) dont l'objectif est de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) propres aux activités Transport des grossistes
- et du programme InTerLUD (Innovation Territoriale Logistique Urbaine Durable) dont la vocation est d'associer acteurs économiques et collectivités dans une concertation relative aux flux de marchandises en ville.

À travers l'union de 30 fédérations, la CGF, Confédération des grossistes de France, est l'organisation professionnelle représentative de l'ensemble du commerce de gros : La CGF représente 150 000 entreprises partout en France (dont 95% de PME) qui emploient 961 000 salariés et génèrent près de 850 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Le secteur recrute chaque année 90 000 personnes et mobilise 60 000 camions. Plus d'informations : www.cgf-grossistes.fr